



DOSSIER SPORTS COLLECTIFS ET TENNIS LIGUES AURA ET CONFERENCE SUD - EST 2018 / 2019

Rappel sur les filières nationales
(conformément aux règlements généraux FF Sport U)

Une AS peut engager deux équipes par niveau, par sport et par genre

*Se reporter à la fin du document pour l'échéancier
(Engagements, planification, calendrier, début du championnat...)*

SPORTS COLLECTIFS

- Niveau N1 géré par la Direction Nationale (pour certains sports). Engagement auprès de votre **SITE LOCAL** et de la Direction Nationale.
- Niveau NATIONALE 2 (Championnat de France Universitaire) accessible à tous les établissements, y compris les Grandes Ecoles.
- Niveau CFDU (Championnat de France des Universités) accessible aux équipes sans STAPS de toutes les universités, uniquement pour le football.
- Niveau CFE (championnat des Ecoles) accessible aux équipes Ecoles (y compris Ecoles intégrées aux universités).
- Niveau CF IUT (Championnat de France des IUT) accessible à tous les IUT (y compris IUT intégrés aux universités).

TENNIS - Trophée BNP PARIBAS

- Un Championnat de France par équipes Garçons (4 par équipes)
- Un Championnat de France par équipes Filles (3 par équipes)
- Un Championnat de France par équipes Mixtes (3 Garçons et 1 Fille)

REGLEMENT GENERAL

Les directeurs des Ligues de la Conférence Sud/Est sont responsables de l'organisation des compétitions, avec, selon les sports et les filières soit un championnat de conférence, soit un championnat de ligue suivi de finales de conférence.

A ce titre, ils établissent les calendriers, programment les rencontres, réservent les installations, désignent les arbitres, diffusent les calendriers, gèrent les résultats,

La communication se fera par les sites Internet de chaque site des deux ligues avec une mise à jour hebdomadaire.

Pour tous les championnats (ligue, conférence, phases nationales) :

- A. En sports collectifs tous les joueurs d'une équipe doivent porter un maillot numéroté de couleur identique et être en mesure de présenter un jeu supplémentaire de couleur différente.
Pour tous les sports co les règles de brûlage sont fixées par les CMN (cf guide FFSU 2018/2019).
Pour les règlements sportifs spécifiques par sport se référer au guide FFSU 2018/2019.
- B. Toutes réserves ou réclamations ne seront étudiées que si elles sont inscrites sur la feuille de match.
- C. Les indemnités d'arbitrage seront gérées par les sites des ligues organisatrices.
- D. La table de marque et la convivialité sont assurées par l'équipe qui reçoit ou par le site de la ligue qui accueille.
- E. Pour les classements à l'issue des poules se référer aux règlements spécifiques par sport.

REGLEMENT ADMINISTRATIF

1. FORFAITS

Du niveau ligue aux phases finales de conférence :

- 1.1. Tout forfait est éliminatoire et implique une pénalité financière de base de 200 €.
- 1.2. Cette règle s'applique également si le nombre de joueurs requis par le règlement fédéral FFSU n'est pas atteint 20' après l'heure fixée du début de la rencontre.

2. REPORTS

- 2.1. Pour l'ensemble des championnats de ligue ou de conférence : après la date de validation des calendriers par les directeurs des ligues, aucun report ne sera accepté.
- 2.2. Les matchs de ligue ou de Conférence sont prioritaires sur tous matchs d'un niveau inférieur, charge aux sites de s'organiser pour modifier leurs calendriers académiques ou départementaux.
- 2.3. Les équipes peuvent faire part de leurs demandes de reports avant le **mardi 23 octobre 2018**.
- 2.4. Suite au délai de réflexion (du 19 au 23 octobre), aucune demande de report ne sera autorisée sauf **cas de force majeure** (intempéries, pollution, attentats donnant lieu à un arrêté municipal ou national, panne transporteur, accident)

REPORT cas de force majeur

- 2.5 Pour un report en cas de force majeure, si aucune solution de report n'est trouvée d'un commun accord, alors le match est reporté à une date décidée par les deux directeurs concernés sans aucune autre possibilité de report.
- 2.6 Match aller/retour : en cas de force majeure prévue à l'avance (intempéries, pollution, attentat) limité à un lieu d'implantation, alors les matchs s'inversent A versus B devient B versus A en conservant les dates initiales.
- 2.7 Terrain neutre : en cas de force majeure prévue à l'avance (intempéries, pollution, attentat) limité à un lieu d'implantation et ne trouvant pas de solution de report, alors le match se jouera si possible : 1- chez la première équipe nommée, 2- chez la seconde équipe nommée. (Il est donc nécessaire de réaliser un tirage au sort à priori pour déterminer cet ordre).

2.8 Pour les finales de conférence, les dates seront à l'initiative des directeurs des ligues et ne pourront en aucun cas être déplacées.

3. SANCTIONS SPORTIVES ET DISCIPLINAIRES

Pour tous les niveaux (de la ligue aux phases finales de conférence) :

3.1. Les sanctions sportives sont appliquées conformément aux règlements généraux de la FF Sport U.

3.2. En cas de litige (affaire sportive d'ordre réglementaire et/ou affaire disciplinaire), une commission des litiges sera convoquée. Elle choisira son mode de fonctionnement (réunion, visio-conférence, mail...).

Cette commission sera composée :

- d'un directeur régional FFSU
- d'un représentant de la ligue du sport concerné
- d'un représentant des arbitres
- d'un membre d'une des CMR de la conférence sud est
- d'un représentant des compétiteurs.

4. PRESENTATION DES LICENCES

Pour tous les niveaux (de la ligue aux phases finales de la conférence) :

4.1. Le contrôle des licences et des feuilles de match est sous l'entière responsabilité des arbitres, des 2 capitaines et du délégué FFSU mandaté par la ligue.

Application sans tolérance de la règle suivante : *L'étudiant(e) ne pourra participer aux rencontres organisées par la FF Sport U qu'après présentation à l'organisateur ou à son représentant (délégué, arbitre) et au capitaine de l'équipe adverse de sa licence dématérialisée ou imprimée ou du listing « licences » avec ou sans photo signé du président de l'AS accompagnée de la carte d'étudiant avec photo (les sites de chaque ligue ne délivrent plus d'attestation de licence).*

4.2 En cas de fraude, les sanctions suivantes seront appliquées :

- Match perdu par pénalité (0 point).
- Interdiction de se licencier pour le joueur fautif pour le reste de la saison.

5. REMARQUES

Pour tous les championnats :

5.1. Une équipe ne peut être tenue pour responsable d'un retard du transporteur si celui-ci est commandé par le directeur d'un des sites ; si le retard excède 20' le match sera reporté dans la même ville.

5.2. Le retour de la feuille de match est sous la responsabilité de l'équipe qui accueille. Elle a obligation de communiquer le résultat dès la fin du match à son site de ligue. Elle dispose d'un délai de 48 heures ouvrées pour faire parvenir ce document au site de la ligue organisatrice.

5.3. En cas de réserves, sanctions administratives ou disciplinaires, portées sur la feuille de match, la feuille de match est sous de la responsabilité de l'arbitre ou du délégué FFSU présent sur le terrain. Dans le cas de terrains neutres, le site de la ligue organisatrice ou les arbitres de la ligue sont responsables de la feuille de match.

ECHEANCIER SPORTS COLLECTIFS ET TENNIS	SPORTS CO LIGUE AURA	TENNIS AURA & SUD	SPORTS CO LIGUE SUD
Engagement des équipes avant le	<i>Jeudi 11 octobre</i>	<i>Mercredi 10 octobre 12 H</i>	<i>Jeudi 18 octobre</i>
Réunion de planification	<i>Vendredi 12 octobre ou Lundi 15 octobre</i>	<i>Jeudi 11 octobre</i>	<i>Vendredi 26 octobre</i>
Diffusion du calendrier prévisionnel pour vérification	<i>18 octobre retour des remarques avant le 23 octobre minuit</i>	<i>18 octobre retour des remarques avant le 23 octobre minuit</i>	
Diffusion définitive du calendrier	<i>25 octobre</i>	<i>25 octobre</i>	
Début des rencontres	<i>8 novembre</i>	<i>Jeudi 8 novembre</i>	<i>Plateaux début février</i>

ENGAGEMENT OBLIGATOIRE EN LIGNE

Pour le BASKET/HAND/VOLLEY/FOOT/RUGBY/SEVEN/WATER POLO

 [ICI](#)

Pour le TENNIS  [ICI](#)